

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2015

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

22 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : MM. Vincent LUCOTTE, Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absente excusée : Mme Chantal GAUTHRAY ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Décision modificative (sortie inventaire tracteur)*
- 2) *Destination des coupes, exercice 2016 (coupe N°11)*
- 3) *Destination des coupes, exercice 2016 (coupe N°24)*
- 4) *Destination des coupes, exercice 2016 (coupe N° 36p)*
- 5) *Mise en place d'une caution (prêt de chaises)*
- 6) *Donation d'objets en bois*
- 7) *Complément de la délibération du 11 février 2015*

1) **Décision modificative (sortie inventaire tracteur)**

Suite à la vente d'un bien figurant en investissement (tracteur) et afin de régulariser plusieurs articles du budget principal, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants au chapitre 024 pour une somme de 400 €.

2) **Destination des coupes, exercice 2016 (coupe n° 11)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité la destination de la coupe réglée n°11 (coupe d'amélioration sur 12.98 ha) de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2016.

Le prix du stère est fixé à 5 € TTC.

3) **Destination des coupes, exercice 2016 (coupe n°24)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité la destination de la coupe réglée n°24 (coupe de relevé couvert sur 11.32 ha) de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2016.

Le prix du stère est fixé à 5 € TTC.

4) Destination des coupes, exercice 2016 (coupe P 36p)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité la destination de la coupe réglée n°36 p (1/4 nord-est sur 3.45 ha, coupe de régénération définitive) de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2016.

Le prix du stère est fixé à 5 € TTC.

5) Mise en place d'une caution (prêt de chaises)

La commune prête divers matériels comme les chaises et certaines tardent à être restituées ou sont rendues dégradées. La commission «salle des fêtes, maison des associations» réunie le 15 juin dernier a proposé la mise en place d'une caution pour les chaises de la salle Pierre Gourillon, changées en 2011. Cela permettrait que les emprunteurs (particuliers ou associations) prennent soin du matériel prêté, de plus ce ne sont pas des chaises d'extérieurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de mettre en place une caution de 50 € pour tout prêt de matériel et de facturer 15 € par chaise manquante ou cassée.

6) Donation d'objets en bois

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à sa rencontre avec M. Louis REGNIER domicilié sur la commune, ce dernier souhaite faire don de toute sa collection d'objets en bois tourné et sculpté. Il céderait gracieusement à la commune sa collection en contrepartie il souhaite que la commune s'engage à entretenir sa tombe à perpétuité deux fois par an, à l'occasion des Rameaux et de la Toussaint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus et **DONNE** délégation à Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.

7) Complément de la délibération du 11 février 2015

Monsieur le Maire expose qu'il convient de compléter la délibération du 11 février dernier portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, sur celle-ci une erreur matérielle a été relevée : tout le long de la procédure de révision du PLU il a été mentionné que la modification du périmètre de protection portait sur le château et son parc ainsi que la Chapelle Notre Dame.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de compléter la délibération d'approbation du PLU de février dernier en rajoutant « ainsi que la Chapelle Notre Dame ».

Questions diverses

Suite à la première délibération concernant la vente d'un ancien tracteur, une réflexion s'engage sur la vente de divers matériels. Il est vrai que le premier objectif est de libérer les locaux encombrés par du matériel qui n'est plus performant ou qui n'est plus utilisé. Ces biens pouvant être utiles à d'autres, il conviendrait d'instaurer des règles. Un cahier des charges pourrait être établi comprenant l'objet de la vente, la visite du matériel sur site, la présentation des offres, les critères de jugement des offres, etc... La solution des offres déposées sous plis cachetés semblent satisfaire l'ensemble du conseil municipal.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens suivants :

- Le 24 juin 2015 pour lieu-dit « La Corvée,
- Le 30 juin 2015 pour le 16 Route de Beaune
- Le 9 juillet 2015 pour le 2 A Impasse des Buis à Buisson.

Les devis suivants ont été signés :

- Juin 2015 La Papeterie : 1 354.80 € Meubles bureau et chaise pour le nouvel agent (Technicien)
- Juin 2015 La Papeterie : 395.12 € Caisson supplémentaire bureau secrétaire
- Juin 2015 Mitrage 849.60 € Mobilier urbain (suite accident RD 31 mai remplacement)
- Juillet 2015 ELECTRO ECO 305 € Four électrique (école maternelle)
- Juillet 2015 LOONIX1 353.60 € Ordinateur fixe pour le nouvel agent (Technicien)
- Juillet 2015 GAUDILLAT 8 905.20 € Ventilation Ecole Primaire
- Juillet 2015 Marquage de Bourgogne 420 € Marquage jeu ballon prisonnier cour école

Après avoir pris connaissance du compte-rendu ci-dessus, Mme Marie-Claude DURAND et M. Laurent MURAT souhaitent avoir des explications quant au devis de travaux de ventilation des classes de l'école primaire s'élevant à 8 905.20 € TTC.

En effet, lors de l'élaboration du budget, aucun devis n'avait été présenté, et la somme inscrite pour ces travaux s'élevait à 4 000 €. M. le Maire et M. DURIGON répondent que suite à ce devis, la ligne budgétaire (2 500 €) ouverte pour des travaux d'isolation de deux classes primaire côté Nord ne serait pas utilisée. M. DURIGON précise que de plus, les travaux estimés au cours du budget portaient sur deux classes alors qu'aujourd'hui le devis concerne cinq classes. Il explique que les fournisseurs rencontrés pour l'étude financière de ces travaux avaient peu d'expérience sur le sujet. Mme DURAND lui demande pourquoi cinq classes au lieu de deux. M. DURIGON lui répond que c'est sur les conseils d'un technicien du SICECO qu'il a fait établir des devis pour les cinq classes. Il prévoit pour le budget 2016 des travaux d'isolation des murs de la partie Nord.

M. le Maire rappelle à M. DURIGON, qu'en effet, il n'y avait pas eu de devis de présenté lors du montage du budget.

M. DURIGON n'est pas d'accord puisqu'il avait les informations nécessaires à l'élaboration du budget.

M. le Maire explique les raisons de la signature de ce devis. Premièrement, car c'était le moins disant, et deuxièmement, les travaux devaient être réalisés avant le 31 août prochain, avant la rentrée scolaire.

M. le Maire souhaite plus de vigilance au niveau des devis pour le montage du prochain budget.

Mme Alexandra CAGNA trouve que l'essentiel est d'avoir fait les travaux et d'avoir pu le faire dans cinq classes au lieu de deux.

M. Alain GEROME fait le point sur la dernière commission voirie qui a eu lieu le 10 juillet dernier. C'était la dernière qui portait sur le programme de travaux à prévoir pour les cinq prochaines années. En octobre prochain, une priorisation des travaux pourra être établie.

Il informe le conseil de l'ouverture des plis pour les travaux de voirie de 2015, au pire les travaux pourraient débiter le 1^{er} octobre prochain. Le cabinet Technique Topo doit envoyer son rapport d'analyse des offres et nous le transmettre très prochainement afin de notifier les marchés.

Il fait part aux élus de l'arrivée du camion benne, en effet M. Philippe JACQUELIN, conseiller municipal et lui-même se rendront vendredi matin à DIJON récupérer le véhicule.

Mme Sabrina MENDOWSKI informe les élus des derniers travaux de signalisation routière, de l'installation des panneaux de limitation de tonnage sur les routes des Trois Noyers et de la Miotte, et du traçage du jeu du « ballon prisonnier » dans la cour de l'ancienne garderie.

M. DURIGON fait part aux élus de la réunion du groupe de travail créé lors du dernier conseil municipal pour étudier la problématique de l'occupation du terrain de football par les gens du voyage. Suite à la mise en place de gabions (cage en treillage métallique remplie de cailloux) ainsi que des travaux de terrassements (creusement de fossé), M. DURIGON demande à M. JACQUELIN son concours pour bétonner les gabions afin que les gens du voyage ne puissent pas les déplacer, il invite le conseil à lui soumettre toutes suggestions quant à cette problématique. M. le Maire précise que c'est dans l'urgence que ces travaux d'aménagement ont été réalisés car il lui avait été signalé l'arrivée imminente d'un groupe de gens du voyage.

Mme Marie-Claude DURAND informe le conseil que les travaux de skate-park devraient débiter le 3 août prochain, ils seront terminés pour le 31 août. Elle précise que lors de ces travaux, les gabions seront déplacés afin de permettre l'accès aux entreprises. Chaque fin de semaine, un engin sera placé à l'entrée du site pour éviter l'arrivée éventuelle des gens du voyage.

Elle fait part de la réunion publique du 30 juin dernier portant sur la rivière, elle rappelle que la technicienne du syndicat reste à la disposition des riverains qui souhaiteraient la rencontrer.

Mme DURAND prendra rendez-vous avec le Préfet pour l'inscription de la cunette au cadastre, M. le Maire et M. FOL délégué auprès du syndicat l'accompagneraient.

Elle a réuni la commission environnement pour établir une pré-sélection pour le prochain concours des maisons fleuries.

Elle fait part aux élus du passage, le 6 juillet dernier, du jury départemental, l'espoir est permis d'avoir une deuxième fleur ou du moins conserver la première.

Mme DURAND réunira, prochainement, la commission cimetièrre, en effet des travaux sont à prévoir pour la création d'une plateforme pour le tri sélectif. Sera également abordé le changement de la haie de buis autour du Jardin du Souvenir qui a attrapé une maladie.

Elle informe les élus qu'un courrier a été adressé à l'Office National des Forêts (ONF) car des piles de bois encombrant toujours les bords de routes forestières depuis décembre 2011. Il a été demandé à l'ONF de tout mettre en œuvre pour régulariser cela auprès de l'entreprise concernée avant le 30 septembre prochain.

M. Laurent MURAT fait part des dernières manifestations qui se sont déroulées :

- le 13 juillet, cela s'est très bien passé, il remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette soirée et plus particulièrement MM. Gaston RAVAUT et PF. MALDANT pour le prêt des tables et chaises.
- le 18 juillet, la bourse aux livres
- le 22 juillet, le speed-booking, pour cette première, le public espéré n'a pas été au rendez-vous, mais les personnes présentes étaient enchantées de ce moment partagé.

Il invite les élus à lui transmettre des photographies de la commune qu'il pourrait mettre en ligne sur Facebook.

Mme Fanny GAGNEUR travaille actuellement sur l'agenda 2016 et sur la mise à jour du plan de la commune.

M Alain GEROME fait part au conseil de certains faits qui se déroulent en différents endroits de la commune (Terrain Multisports, Square El Pla del Penedes). Des groupes de jeunes occupent les lieux les soirs très tard, et régulièrement le lendemain les lieux n'ont pas été respectés (cannettes vides, bouteilles d'alcool...). Un courrier a été adressé au Major Roussel, commandant la brigade territoriale de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges car à plusieurs reprises des appareils ressemblants à des « narguils » ont été retrouvés. Monsieur le Maire l'a également sollicité pour des contrôles plus fréquents sur ces sites afin que la commune retrouve une certaine quiétude.

M. Alain GEROME s'est déjà rendu plusieurs fois sur ces sites et a pu dialoguer avec certains jeunes. Ces derniers confirment que les gendarmes passent régulièrement contrôler les identités de chacun. M. GEROME invite les membres du conseil à faire de même.

Monsieur le Maire présente M. Vincent BONNIN, nouvel agent communal responsable du service technique qui doit prendre ses fonctions le 3 août prochain.

M. le Maire donne la parole à M. Alain GEROME, afin qu'il présente à l'ensemble du conseil les missions de M. BONNIN. Il rappelle que sa première mission est de renforcer l'équipe technique sur le terrain soit 50 % de son temps. Tous les matins, M. BONNIN prendrait son service à 7 h 30. Il serait présent aux ateliers jusqu'à 8 h 30 afin de déterminer la traçabilité des équipes sur le terrain. Ensuite il arriverait en mairie jusqu'à 12 heures pour travailler avec les élus sur différents dossiers technico-administratif.

M. le Maire fait part de quelques changements pour les locaux afin d'accueillir au mieux ce nouvel agent, le bureau des adjoints a été déplacé dans la salle des commissions afin d'installer M. BONNIN à cet endroit. De ce fait, l'espace de la salle des adjoints a été réduit, car les bureaux des adjoints ont pris place et quelques tables de cette salle ont été distribuées dans d'autres salles. Dorénavant toutes les réunions de commissions et d'adjoints se dérouleront salle Saint Roch.

Un tour de table est effectué afin que chaque élu se présente auprès de M. BONNIN.

La séance est levée à 22 h 05.